

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 août 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1088)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 648

présenté par

Mme Lebec, rapporteure thématique et M. Lescure, rapporteur

ARTICLE 45

À l'alinéa 23, substituer aux mots :

« respectivement prévues »,

Les mots :

« prévues respectivement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.